

TERMES DE REFERENCE

Consultant WASH

MODALITÉ DE CONTRAT	Consultance individuelle
LIEU D’AFFECTATION	Bujumbura, Burundi & Sur site + voyage
DUREE DU CONTRAT	7 mois

L’UNICEF travaille dans plus de 190 pays et territoires pour protéger les droits de chaque enfant et, depuis plus de 70 ans, s’efforce d’améliorer la vie des enfants et de leurs familles. Convaincue que chaque enfant a le droit de survivre, de s’épanouir et de réaliser pleinement son potentiel, l’UNICEF met en œuvre une action globale fondée sur des résultats mesurables et durables. L’eau, l’hygiène et l’assainissement (EHA) constituent des leviers essentiels pour la santé, la nutrition, l’éducation, la protection, la dignité et le développement de l’enfant, ainsi que pour le progrès social et économique des communautés.

Le Burundi, pays de la région des Grands Lacs, fait face à des défis structurels importants, marqués par une pauvreté monétaire et multidimensionnelle élevée, une forte croissance démographique, une économie dominée par l’agriculture de subsistance et une vulnérabilité accrue aux effets du changement climatique. Les enfants, qui représentent une part considérable de la population, sont particulièrement touchés par des privations multiples, notamment en matière de santé, de nutrition et d’accès aux services EHA. Les données nationales indiquent que seuls 66 % de la population utilisent au moins des services d’eau potable de base 46 % des services d’assainissement de base (JMP 2025), tandis que 64 % des enfants subissent au moins trois privations concomitantes, y compris dans le domaine de l’eau et de l’assainissement. L’insuffisance des services EHA figure ainsi parmi les déterminants majeurs de la mortalité infantile et de la malnutrition chronique.

Cette situation est aggravée par l’impact croissant du changement climatique, les faiblesses institutionnelles, la fragmentation des interventions, les limites de la gouvernance et de la coordination sectorielle et intersectorielle, ainsi que par un cadre légal et réglementaire du secteur EHA partiellement obsolète. Bien que le Burundi dispose de plusieurs outils de gestion, nombre d’entre eux nécessitent une mise à jour afin de mieux répondre aux réalités actuelles, aux enjeux émergents transversaux tels que le genre transformateur, la durabilité, la résilience climatique et les engagements en faveur des enfants en situation d’urgence.

C’est dans ce contexte qu’un accord tripartite de financement et d’exécution a été signé entre la Banque Africaine de Développement (BAD), la République du Burundi et l’UNICEF pour la mise en œuvre de la composante 2 du Programme d’Appui au Secteur de l’Eau et au Renforcement de la Résilience au Changement Climatique (PASEREC). Ce programme s’inscrit dans le Programme de Coopération UNICEF gouvernement du Burundi 2024–2027, dans le secteur de l’Eau, Hygiène, Assainissement et Changement Climatique. La composante 2 du PASEREC vise à renforcer les capacités des institutions sectorielles, tant au niveau national que décentralisé, à coordonner et conduire des réformes politiques, stratégiques, réglementaires et organisationnelles, tout en améliorant la gouvernance et la durabilité des services d’eau et d’assainissement.

Le renforcement du cadre légal est essentiel pour créer un environnement habilitant favorisant des progrès durables et garantir la pérennité des acquis face aux impacts du changement climatique. En raison de la complexité des réformes prévues, de leur portée géographique, de la multiplicité des acteurs impliqués et de leur nature systémique, le recours à une assistance technique spécialisée s’avère indispensable afin d’assurer la coordination du PASEREC, la cohérence stratégique, l’alignement avec les politiques nationales et internationales, la synergie des interventions et l’atteinte des résultats attendus.

Objet de la mission

Apporter un appui technique aux parties prenantes de la composante 2 du programme PASEREC et assurer la coordination des activités en lien étroit avec l'unité de coordination.

Objectif général

L'objectif général est d'apporter une assistance technique aux parties prenantes de la composante 2 du PASEREC, tout en assurant la coordination de la mise en œuvre conformément au calendrier établi.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Coordonner la planification, l'exécution et le suivi des activités du programme conformément aux résultats attendus, aux indicateurs et aux échéances définies.
- Faciliter la coordination sectorielle et intersectorielle entre les institutions gouvernementales, l'UNICEF, la BAD, les partenaires au développement et les acteurs non étatiques.
- Appuyer la gestion des réformes institutionnelles, organisationnelles et réglementaires prévues dans le cadre du programme.
- Contribuer au suivi-évaluation, à la capitalisation des bonnes pratiques et au rapportage de qualité du programme.
- Assurer l'intégration transversale du genre, de l'inclusion, du changement climatique, de la protection de l'enfance et de la Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS)) dans toutes les interventions du programme.
- Produire les rapports narratifs et financiers conformément aux échéances prédéfinies.

Résultats attendus liés à la mission

- Les activités du programme sont mises en œuvre de manière coordonnée, harmonisée et alignée avec les cadres stratégiques nationaux et internationaux.
- Les cadres de coordination sectorielle et intersectorielle EHA sont opérationnels et fonctionnels.
- Les institutions sectorielles ont bénéficié d'une assistance technique coordonnée pour la mise en œuvre des réformes et le renforcement de capacités.
- Les risques opérationnels et institutionnels sont anticipés et gérés de manière proactive.
- L'intégration transversale du genre, de l'inclusion, du changement climatique, de la protection de l'enfance ainsi que de la Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS) dans l'ensemble des interventions du programme est assurée.
- Les rapports programmatiques et stratégiques sont produits dans les délais requis et conformes aux standards UNICEF et BAD.

Champ d'application

1. Gouvernance EHA et renforcement des capacités institutionnelles

- Coordonner les évaluations institutionnelles, fonctionnelles et de gouvernance des principales institutions du secteur EHA et Climat (AREEN, AHAMR, DGPEPA, DGPEGDT, IGEBU, OBPE).
- Élaborer et appuyer la mise en œuvre de feuilles de route pour le renforcement et le développement des capacités institutionnelles.
- Fournir une assistance technique aux institutions gouvernementales pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions sous leur responsabilité, en étroite collaboration avec l'unité de coordination du PASEREC.
- Appuyer l'élaboration et l'application d'outils réglementaires, y compris la planification de la sécurité sanitaire de l'eau (Water Safety Planning), la gouvernance de l'exploitation et de la maintenance, la gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation aux changements climatiques.
- Fournir un appui technique aux différents ministères sectoriels dans la révision des stratégies et politiques nationales eau, hygiène et assainissement, en veillant à l'intégration des approches liées au genre, à la sensibilité aux enfants et à la résilience climatique.

2. Planification sectorielle, innovation et gestion des connaissances

- Appuyer les institutions gouvernementales à la capitalisation et la promotion des approches innovantes visant à renforcer les systèmes EHA et la résilience des communautés.
- Contribuer aux analyses sectorielles des écarts de capacités et concevoir des initiatives structurées de renforcement des capacités pour les acteurs nationaux et provinciaux, y compris les communes.
- Documenter, diffuser et partager les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les études de cas à travers des plateformes de gestion des connaissances.
- Faciliter des initiatives d'apprentissage visant à renforcer les capacités du personnel EHA des partenaires.

3. Financement du secteur et engagement du secteur privé

- Fournir une assistance technique aux entités gouvernementales dans l'étude de faisabilité de la participation des acteurs du secteur privé et l'élaboration des cadres réglementaire et légal pour le partenariat public-privé (PPP) dans le secteur eau, hygiène et assainissement.
- Fournir un appui technique à la conception et à la mise en œuvre de mécanismes de Partenariat Public-Privé (PPP) dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.
- Faciliter le développement d'investissements EHA viables grâce à la collaboration entre les différentes parties prenantes.

4. Gestion des programmes, suivi et évaluation

- Fournir un appui technique au renforcement des systèmes nationaux de suivi du secteur EHA, en mettant l'accent sur les résultats et les changements de comportement, à l'aide des outils sectoriels (EHA-BAT, analyses des goulets d'étranglement, etc.),
- Participer aux revues du programme, aux évaluations et aux revues sectorielles annuelles,
- Produire des données probantes pour contribuer à une prise de décisions stratégiques et opérationnelles,
- Assurer le suivi de l'utilisation des ressources programmatiques et veiller au respect des règles de l'UNICEF, des accords avec le bailleur (BAD) et des normes de redevabilité.
- Assurer la liaison permanente entre l'UNICEF, l'unité de coordination du PASEREC les ministères sectoriels, la BAD, les institutions publiques (AREEN, AHAMR, DGPEPA, DGPEGDT, IGEBU, OBPE), les

collectivités locales et les partenaires dans la mise en œuvre du projet.

5. Coordination sectorielle, intersectorielle

- Appuyer les mécanismes de coordination sectorielle et l'engagement des bailleurs, et contribuer à la collaboration intersectorielle de l'UNICEF (genre, climat, inclusion, jeunesse).
- Appuyer l'opérationnalisation et l'animation des cadres de concertation sectorielle et intersectorielle EHA.
- Contribuer au plaidoyer institutionnel pour l'appropriation des réformes et politiques sectorielles.

6. Capitalisation, communication et rapportage

- Contribuer à la capitalisation des bonnes pratiques et des leçons apprises.
- Appuyer la production des rapports périodiques destinés à l'UNICEF, à la BAD et au Gouvernement.
- Contribuer à la rédaction des rapports périodiques de haute qualité destinés à l'UNICEF, l'unité de coordination du programme PASEREC, au gouvernement du Burundi et de la Banque Africaine de Développement.
- Soutenir les actions de visibilité et de communication du programme.

Tâches principales	Livrables/Produits attendus	Calendrier/Échéances
- Rencontres de prise de contact avec les principales parties prenantes : unité de coordination du PASEREC, DGPEPA, DGEREA, AREEN, IG, AHAMR, IGEBU, OBPE et partenaires au développement. - Revue des documents de politiques et stratégies nationales en cours de révision, y compris l'appui logistique à leur validation institutionnelle. - Revue du plan de mise en œuvre du projet, en étroite collaboration avec la coordination du PASEREC et les parties prenantes. - Élaboration du plan de mise en œuvre du PASEREC Addendum. - Suivi de la mise en œuvre des interventions planifiées. - Élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre du projet.	Livrable 1 incluant - Rapport de réunion de prise de contact avec les parties prenantes. - Plan de mise en œuvre actualisé du projet. - Rapport sur l'état d'avancement du projet	15 Septembre 2026
- Appui technique et logistique à la validation institutionnelle des documents sectoriels en cours de révision. Il s'agit de : • la Politique nationale d'assainissement et de sa stratégie opérationnelle.	Livrable 2 incluant: - Rapport narratif et financier y compris l'état d'avancement du PASEREC à la date.	15 Octobre 2026

- politique et de la stratégie nationales de l'eau, ainsi que du Code de l'eau. - Le Plan d'action GIRE. - Appui technique et logistique pour la validation du plan actualisé du PASEREC et du plan opérationnel du PASEREC Addendum. - Appui technique et logistique pour l'élaboration du Plan national d'adaptation pour le secteur EHA, en cohérence avec le processus national d'adaptation.		
- Assistance technique et coordination pour le développement d'un modèle de PPP, avec production de rapports mensuels de progrès des interventions du projet. - Assistance technique à l'identification des innovations portées par les jeunes et les femmes, en lien avec les énergies alternatives pour les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.	Livrable 3 incluant : - Rapport narratif et financier de progrès des interventions du projet.	15 Novembre 2026
- Appui à l'identification des besoins en renforcement des capacités des institutions auditées : DGPEPA, DGPEGDT, AREEN et AHAMR. - Appui technique à l'opérationnalisation des cadres de concertation sectorielle et intersectorielle. - Rédaction du rapport mensuel de progrès des interventions, conformément à la planification établie.	Livrable 4 incluant: - Rapport narratif et financier de progrès des interventions du projet.	15 decembre 2026
- Assistance technique à l'opérationnalisation du plan de renforcement des capacités des institutions auditées : DGPEPA, DGPEGDT, AREEN et AHAMR. - Assistance technique à l'opérationnalisation des Plans communaux de développement communautaire (PCDC). - Élaboration du rapport mensuel de mise en œuvre du projet.	Livrable 5 : - Rapport narratif et financier sur les de progrès des interventions du projet.	15 janvier 2027

- Coordination de l'élaboration du rapport annuel 2026.	Livrable 6 : -Rapport annuel du projet pour l'année 2026 - incluant une feuille de route validée pour la mise en œuvre du projet pour 2027	28 février 2027
---	--	-----------------

Modalités de paiement :

Le paiement sera effectué sur la base de la soumission et de l'acceptation des livrables. L'UNICEF se réserve le droit de suspendre tout paiement dans le cas où les livrables soumis ne répondraient pas aux standards de qualité requis ou en cas de retard dans leur soumission imputable au/à la consultant(e).

Notes importantes :

- Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultance ou d'une prestation individuelle ne sont pas considérées comme des « membres du personnel » au sens du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies ainsi que des politiques et procédures de l'UNICEF. À ce titre, elles ne bénéficient pas des avantages prévus pour le personnel (notamment les congés et la couverture d'assurance médicale). Les conditions de service applicables sont régies par les dispositions de leur contrat ainsi que par les Conditions Générales applicables aux contrats de consultants et prestataires individuels. Les consultants et prestataires individuels sont responsables de la détermination et du paiement de leurs obligations fiscales et taxes éventuelles, conformément aux lois locales ou autres législations applicables.
- Le/la candidat(e) retenu(e) est seul(e) responsable de s'assurer que l'assurance maladie (et le visa, le cas échéant) nécessaires à l'exécution des prestations restent valides pendant toute la durée du contrat. Les candidat(e)s sélectionné(e)s doivent également fournir une preuve de vaccination complète contre le SARS-CoV-2 (COVID-19) avec un vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), condition préalable à la prise de fonction. Cette exigence ne s'applique pas aux consultants travaillant entièrement à distance, qui ne sont pas appelés à travailler ou à se rendre dans les locaux de l'UNICEF, sur les sites de mise en œuvre des programmes, ni à interagir directement avec les communautés ou à effectuer des déplacements dans le cadre de leur mission.
- L'UNICEF met en place des aménagements raisonnables pour les consultants en situation de handicap. Ceux-ci peuvent inclure, par exemple, des logiciels accessibles, une assistance pour les déplacements en mission ou un accompagnement personnalisé. Les candidat(e)s sont encouragé(e)s à signaler toute situation de handicap lors de leur candidature afin de permettre la mise en place des mesures d'adaptation nécessaires pendant le processus de sélection et durant l'exécution de la mission.

QUALIFICATIONS / CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES / EXPÉRIENCE / COMPÉTENCES (TECHNIQUES/FONCTIONNELLES) / COMPÉTENCES LINGUISTIQUES REQUISES POUR LA MISSION

Exigences minimales:

Éducation :

- Master (BAC+5) en gestion de projet, en ingénierie civile, eau, assainissement, ingénierie de l'environnement, sciences sociales ou tous autres domaines appropriés

Expérience professionnelle:

- Au moins 5 ans d'expériences dans la gestion de projet eau, hygiène assainissement, des politiques et

stratégies en matière d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement, environnement et changement climatique,

- Expérience en coordination et collaboration dans les secteurs EHA et environnement, impliquant le gouvernement, le secteur privé et les communautés locales.
- Expertise dans la coordination et la gestion de programme
- Une expérience avérée en renforcement des capacités et en développement de documents politiques et de stratégies ;

Compétences :

- Connaissance de la réglementation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, des tarifs, de la gouvernance et de la politique dans le secteur de l'eau, et une bonne connaissance avérée du contexte du Burundi ;
- Compétences rédactionnelles et éditoriales avérées, et connaissance approfondie du secteur de l'eau et assainissement dans les pays africains
- Compétences avérées en coordination du secteur EHA.

Exigences linguistiques:

- Parler et écrire parfaitement le français, une bonne connaissance de l'Anglais et une connaissance des langues locales serait un atout.

Atouts souhaités :

- Bonnes connaissances du contexte du Burundi et des défis à relever au niveau en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement sont considérées comme un atout ;
- Une expertise reconnue des droits de l'enfant ou de l'un des principaux domaines de travail de l'UNICEF considérée comme un atout ;
- Une expérience avec les institutions financières (BAD, Banque Mondiale, etc.) serait un atout

Une proposition technique détaillée :

- Méthodologie : Description détaillée de l'approche proposée, des méthodes de travail et des principales activités permettant d'atteindre les objectifs de la mission.
 - Mesures d'atténuation des risques : Identification des risques potentiels susceptibles d'affecter la mise en œuvre de la mission ainsi que des mesures proposées pour les prévenir ou les gérer.
 - Processus de coordination et de communication : Description des mécanismes de coordination avec les parties prenantes, des modalités de communication et du dispositif de reporting tout au long de la mission.
 - Plan de travail et calendrier : Présentation d'un plan de travail détaillé indiquant les activités, les livrables, les jalons clés et le calendrier de mise en œuvre.
-